



Arrêté n° 2022 DCL/BER- 175 en date du 23 mai 2022

Fixant la liste des candidats dans les circonscriptions de la Vienne à l'occasion du premier tour des élections législatives du 12 juin 2022

Le Préfet de la Vienne,

VU le code électoral et notamment les articles L.154 à L.163, le tableau n° 1 annexé à l'article L. 125 et les articles R. 98 à R. 102 ;

VU le décret n° 2022-648 du 25 avril 2022 portant convocation des électeurs pour l'élection des députés à l'Assemblée nationale ;

VU l'arrêté n°2022-SG-DCPPAT-002 du 7 mars 2022, donnant délégation de signature à Madame Pascale PIN, sous-préfète, hors classe, secrétaire générale de la Préfecture de la Vienne ;

VU les déclarations de candidature recueillies à la Préfecture de la Vienne entre le lundi 16 mai et le vendredi 20 mai 2022 à 18h00 ;

VU les résultats du tirage au sort en vue de l'attribution des emplacements d'affichage effectué à la Préfecture de la Vienne le vendredi 20 mai 2022 à l'issue de la période du dépôt des déclarations de candidature ;

SUR proposition de la Secrétaire Générale de la Préfecture ;

ARRETE

Article 1 – La liste des candidats dans les circonscriptions de la Vienne pour le premier tour des élections législatives du 12 juin 2022 est arrêtée, selon le tirage au sort, comme suit :

	Circonscription 1	
1	Monsieur GIRAUDET Alexandre	Madame FLORES-HIDALGO Guisela
2	Madame BALLETT-BLU Françoise	Monsieur ROUET Pierre-Etienne
3	Madame DE MASCUREAU Marie-Aline	Monsieur TOURNEMINE Charles
4	Monsieur COURTOIS Kévin	Madame LACOMBE Maryse
5	Monsieur GAILLARD Ludovic	Madame DEHON Nolwenn
6	Madame BELLUCO Lisa	Monsieur PATRIER Stéphane
7	Madame FARINE Elise	Madame FARINE-BODET Alexandrine
8	Monsieur LAADNANI Idriss	Monsieur ABRO Ahmed
9	Monsieur ASSOUMANI Jeannot	Monsieur KASSIM Ben
10	Madame JARRY Corine	Monsieur BOUR Jean-Luc
11	Monsieur NEVEUX Jérôme	Madame PLISSON Céline

Circonscription 2		
1	Monsieur MAYENGA Carridy	Madame COTTEREAU Albane
2	Monsieur BOUCHARÉB Frédéric	Madame ASSAYHI Latifa
3	Madame PROST Marie Dolores	Madame DEDRYVER Nicole
4	Madame SOUMAILLE Valérie	Monsieur LEVEQUE Aladin
5	Monsieur DESSAUX Aurélien	Monsieur LECAUSSIN Nicolas
6	Madame DU CHAMBON Roselyne	Monsieur KARAMAT Mounir
7	Madame PHILIPPE Céline	Monsieur DUBOIS Julien
8	Madame FERREIRA Maryse	Monsieur KARROUM Driss
9	Madame CHAUVIN Agnès	Monsieur BARERE François
10	Monsieur HOULIE Sacha	Madame GIRARD Sandra
11	Monsieur OUSSÉNI Soifidine	Madame AUGER Sarah

Circonscription 3		
1	Monsieur LEPERCQ Olivier	Madame REMONDIÈRE-ROUX Géraldine
2	Madame JOUAN Soizic	Monsieur CHAUVIN Gérard
3	Monsieur BOCK François	Madame BURBAUD Marie-Catherine
4	Madame BORTOLOTTI Sabine	Monsieur MONNAIS Xavier
5	Monsieur ZERBIB Léonard	Madame LARDEAU-MAUXION Sylviane
6	Monsieur LECAMP Pascal	Madame GIRAUDEAU Virginie
7	Monsieur VALENTE Jason	Madame GIRAUD Dominique
8	Monsieur CLEMENT Jean-Michel	Madame LE MEUR Françoise
9	Monsieur SOULAT Eric	Madame GOUBAULT Véronique
10	Madame BARBOT Isabelle	Monsieur CRUZEL Alain
11	Monsieur MINOT Patrick	Monsieur ZANARDO Jean-Louis
12	Madame BOUTAYEB Fatih	Monsieur ABDOU Daoud

Circonscription 4		
1	Monsieur TURQUOIS Nicolas	Madame DAUGE Valérie
2	Monsieur AUGER Fabrice	Madame AUGER Kenza
3	Monsieur LIEUTET Gérard	Madame KHNAFO Dalhia
4	Madame PIMOT Sylvie	Madame BOURREAU Alexia
5	Monsieur GUICHARD Patrick	Madame DE MAESTRI Marie
6	Monsieur VILLERET Patrice	Madame MARAICHER Sylvie
7	Madame LATUS Marion	Monsieur TOULET Jérôme
8	Monsieur CARTIER Flavien	Madame BENCHERNINE Nadia
9	Monsieur VERDIN Alain	Madame DOMINGUEZ Michèle

Article 2 – Les candidats sont présentés ci-dessus dans l'ordre d'attribution des emplacements d'affichage, compte tenu du tirage au sort effectué en préfecture le vendredi 20 mai 2022 à l'issue de la période du dépôt des déclarations de candidature. En cas de second tour, l'ordre retenu pour le premier tour est conservé entre les candidats restant en présence.

Article 3 – La Secrétaire Générale de la Préfecture de la Vienne, les Sous-Préfets de Châtellerauld et Montmorillon et les Maires des communes du département sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont copie sera adressée à chacun des membres de la commission de propagande et qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Vienne.

Pour le Préfet et par délégation,
La Secrétaire Générale,


Pascale PIN